

Code de vie

École des Deux-Rivières-Secondaire

Respect de soi et de l'autre

1. J'adopte une attitude positive et respectueuse envers moi-même et les autres.
 2. J'utilise un langage adéquat.
 3. Je participe activement à ma réussite :
 - ✓ je suis présent à l'école;
 - ✓ je suis ponctuel;
 - ✓ je remets mes devoirs et travaux à temps.
 4. Je m'habille de façon convenable.
-

Respect des lieux

5. J'adopte un comportement sécuritaire dans mon environnement scolaire et je circule calmement.
 6. Je prends soin du matériel scolaire et de l'équipement de mon école.
 7. Tout objet dangereux et non requis à l'école doit être laissé à la maison.
 8. Il est interdit de fumer, de « vapoter » et de consommer des boissons énergisantes ou gazeuses sur le terrain de l'école.
-

L'école s'est dotée des procédures suivantes, qui seront appliquées selon la situation :

- *Procédure sur les retards et les absences;*
 - *Protocole d'intervention en toxicomanie;*
 - *Protocole d'intervention en cas d'intimidation ou de violence.*
- Selon la gravité du comportement, l'élève s'expose aux conséquences suivantes :

- ✓ Reprise de temps
 - ✓ Suspension période
 - ✓ Billet de manquement
-

Billet de manquement

Un billet de manquement sera émis lorsqu'il y a :

- ✓ Refus d'obéir aux consignes
 - ✓ Impolitesse grave
 - ✓ Gestes violents
 - ✓ Manquement au code de vie à l'extérieur des classes
 - ✓ Bris de matériel (facture selon le cas)
 - ✓ 3^e suspension période
-

Manquements majeurs

- ✓ Bataille
- ✓ Menace
- ✓ Intimidation
- ✓ Violence physique ou verbale
- ✓ Vol ou vandalisme
- ✓ Possession/consommation et/ou trafic de drogue

Conséquences associées

L'élève est immédiatement retiré à la direction pour :

- Suspension externe ou interne pour le reste de la journée
ou
- Suspension externe pour 1 journée minimum avec du travail à faire à la maison;
- Dans les deux cas : réintégration avec les parents et vérification des travaux avant le retour en classe.